

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

10/03/2020

N° E20000007/06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 07/03/2020, la lettre par laquelle M. le Préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations sur la commune de Mougins. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alfred MARTINEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet des Alpes-Maritimes, au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et à Monsieur Alfred MARTINEZ.

Copie sera adressée au Maire de Mougins.

Fait à Nice, le 10/03/2020

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,


C. BERTOLOTTI

La Présidente,


Pascale Rousselle

